



Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

24 mai 2016

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PREMIÈRE SESSION**

11 février 2016

Compte-rendu des décisions

La Présidente du Comité du Syndicat ouvre la première session de l'Assemblée générale annuelle et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Élection du Président de l'Assemblée générale

La Présidente du Comité du Syndicat rappelle aux participants qu'il est d'usage que le (la) Président(e) de l'Assemblée générale annuelle soit élu(e) pour les deux sessions de l'année. Après un appel à nominations, Christopher Land-Kazlauskas est élu par acclamation Président de l'Assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour (doc. SU/AGM/2016/1/D.1)

La Présidente du Comité du Syndicat propose que les informations demandées concernant un certain nombre de sujets brûlants puissent être ajoutées à l'ordre du jour sous la rubrique « Autres questions » ou présentées directement tout au long de l'examen du programme et de la stratégie.

La Présidente ajoute que, tout en continuant à communiquer en permanence à travers les circuits et publications habituels, le Syndicat estime que l'Assemblée générale annuelle constitue une bonne occasion de faire le point sur des questions portant sur des domaines divers qui présentent un intérêt particulier et dont le compte-rendu ne fait pas mention.

Compte tenu du grand nombre de participants, le Président de l'Assemblée pense qu'il vaut mieux donner des informations pendant l'examen du programme et de la stratégie, en attirant l'attention sur quelques points précis. On pourrait éventuellement poursuivre la discussion à la fin de la réunion.

L'Assemblée générale annuelle adopte l'ordre du jour.

3. Discussion du projet de Programme et stratégie du Syndicat pour l'année 2016 (SU/AGM/2016/1/D.2)

a. Vision et mission du Syndicat du personnel

La Présidente du Comité du Syndicat informe l'assemblée que, depuis l'été 2015, le Comité du Syndicat a organisé de nombreuses discussions sur ce que le Syndicat du personnel veut être et sur les objectifs qu'il se propose d'atteindre au cours des cinq prochaines années. Le Syndicat du personnel devant fêter son 100^e anniversaire en 2020, on comprend donc pourquoi la période proposée (2015-2020) est si importante.

La vision et la mission proposées ont également été présentées à la Réunion mondiale qui s'est tenue en octobre 2015 avec la participation et la contribution de tous les représentants du personnel. Lors de cette Réunion, le Syndicat s'est engagé dans un processus de réflexion approfondie sur les objectifs du Syndicat. Bien entendu, les Statuts du Syndicat du personnel ont d'ores et déjà défini certains de ses objectifs mais plusieurs choses doivent néanmoins être mises en évidence. Il importe d'œuvrer de concert à cette vision avec tous les membres du Syndicat afin de déterminer exactement ce que l'on peut attendre du Syndicat et le rôle qu'il entend jouer au sein de l'Organisation.

La vision proposée est la suivante :

« Un syndicat mondial du personnel qui conduit le processus de transformation de l'OIT en un meilleur lieu de travail, en représentant l'ensemble du personnel comme un partenaire égal et fort dans le dialogue social. »

Parallèlement à la vision, la mission suivante a été déterminée :

« Nous promouvons la justice sociale et l'égalité pour tout le personnel afin d'avoir UNE SEULE OIT en : – mobilisant et organisant pour un syndicat du personnel encore plus fort ; – sauvegardant et améliorant les conditions d'emploi et de travail pour tout le personnel de l'OIT ; – négociant des conventions collectives justes et efficaces avec l'administration. »

Chaque mot a un sens et un rôle important à jouer.

Après plusieurs suggestions émises par l'assemblée et à l'issue d'une intense discussion – comportant notamment un vote en faveur de l'inclusion d'une référence aux mandats de l'OIT – le Président de l'Assemblée propose de soumettre la rédaction de la vision et de la mission au Comité du Syndicat, en collaboration avec les auteurs des propositions. La vision et la mission définitives du Syndicat pour les cinq ans à venir seront probablement communiquées très prochainement dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire.

Afin de remplir cette mission, le Syndicat du personnel a déterminé des objectifs pour 2016.

b. Objectifs et domaines d'action prioritaires

La Présidente du Comité du Syndicat souligne que les sept objectifs et les domaines d'action prioritaires sont liés à la vision et à la mission susmentionnée. Ils mettent l'accent sur les mesures que l'on pourrait prendre pour améliorer les conditions de travail du personnel ou préserver celles d'ores et déjà existantes.

Des moyens d'action ont également été proposés pour atteindre les objectifs évoqués et le Syndicat est prêt à répondre si nécessaire à toute question concernant ces moyens d'action.

Les sept objectifs et les domaines d'action prioritaires proposés sont approuvés par consensus.

c. Actions régulières

La Présidente du Comité du Syndicat indique que ces actions constituent le travail courant du Syndicat réalisé avec l'appui des membres titulaires et suppléants régionaux sur le terrain. Elle souligne à quel point il importe d'avoir d'étroites relations avec les représentants des bureaux extérieurs dans la mesure où, chaque fois qu'un problème à résoudre survient, l'avis de tous les collègues hors du Siège et les informations sur la façon dont les questions sont traitées sont déterminants.

Un autre aspect à prendre en considération est IRIS, qui est actuellement mis en œuvre dans tous les bureaux extérieurs. Un certain nombre d'ajustements pourrait s'avérer nécessaire à cet égard, notamment là où les ressources financières du Syndicat sont concernées.

Par ailleurs, étant donné ce qui s'est produit avec l'ensemble des prestations offertes et les décisions qui ont été prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, il ne fait également aucun doute que la décision de renforcer les échanges avec d'autres syndicats et fédérations au sein de la famille des NU est d'une importance majeure. Le Syndicat du personnel doit réellement soutenir une réponse commune aux problèmes du personnel et il faut signaler qu'un certain nombre de décisions prises en décembre 2015 n'ont pas été communiquées par l'Administration en temps voulu. Le Syndicat veillera à ce que l'Administration, et en particulier HRD, communique avec le personnel dans le cadre de l'instance prévue à cet effet, à savoir le Comité de négociation paritaire (CNP). La tâche de diffuser des mauvaises nouvelles ne saurait être l'apanage du Syndicat du personnel. La deuxième phase des révisions, qui touchera le personnel des services généraux, sera difficile dans la mesure où bon nombre de ces fonctionnaires ne bénéficient pas de certaines des indemnités (par ex. frais d'études, rapatriement), qui ont été réduites pour la catégorie du personnel des services organiques. La question demeure : quels postes seront déclassés ? Comme toujours, le Syndicat s'engage à

rester attentif, fort et prêt à prendre des mesures. Il souligne la nécessité que le personnel fasse bien comprendre qu'il n'acceptera pas n'importe quelle décision.

La notion de « droits acquis » doit faire l'objet d'un examen approfondi. De plus, étant donné que toutes les décisions prises ne sont pas d'une clarté absolue, on pourrait éventuellement les contester. Il semble que chaque organisation ait interprété d'une manière différente la notion de « droits acquis » et les modalités de leur mise en œuvre. Le Syndicat du personnel fera tout ce qui sera en son pouvoir pour défendre ces droits.

Le Président de l'Assemblée souligne que le Syndicat a besoin du soutien de ses membres afin de s'assurer que tout le monde a pleinement conscience de ce qui est en jeu. Toutes les informations à prendre en compte sont accessibles au public. Ce qui pourrait être mis en péril, c'est la capacité de l'Organisation de continuer à attirer et à retenir les meilleurs et les plus brillants pour servir les intérêts de ses mandants comme ils le méritent.

Les actions régulières présentées sont approuvées par consensus.

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016 (SU/AGM/2016/1/D.3)

Le Trésorier du Syndicat présente ledit document, qui fait apparaître un budget parfaitement en équilibre. Par conséquent, ***le budget pour l'exercice financier 2016 est adopté par consensus.***

5. Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel (SU/AGM/2016/1/D.4)

Le Président de l'Assemblée explique que ce rapport aurait normalement dû être examiné à la seconde session de l'Assemblée générale de 2015. Toutefois, le trésorier du Fonds n'ayant pas été en mesure de parachever les comptes et d'établir la version définitive du rapport, l'examen de ce dernier a donc été reporté à la présente session de l'Assemblée générale.

La Présidente du Comité du Syndicat ajoute que le Fonds d'entraide du Syndicat du personnel a été créé pour soutenir le personnel confronté à des situations particulièrement difficiles et qu'il est financé sur la base du volontariat. Les ressources diminuent actuellement du fait du départ à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires. On a donc besoin de nouveaux membres. Le Syndicat encourage les fonctionnaires à devenir membres du Fonds pour pouvoir continuer à aider le personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs.

Ce document est approuvé par consensus.

6. Autres questions

Considération particulière : La membre titulaire régionale du Syndicat pour les Amériques et les Caraïbes, Mme Amalia Orozco de Cuba, partira à la retraite en janvier 2017 et le Syndicat et ses membres veulent rendre hommage au fantastique travail qu'elle a accompli au cours de toutes ces années en sa qualité de représentante du Syndicat du personnel.

Le point sur l'Examen du processus métiers (BPR) : La Présidente du Comité du Syndicat signale que le Syndicat a depuis le début exprimé sa très forte opposition à cette initiative pour toute une série de raisons. En premier lieu, parce qu'il semble être une réforme à l'intérieur de la réforme ; ensuite, parce que l'entreprise privée choisie pour réaliser cet examen n'a pas la réputation de se battre pour des conditions de travail décentes et pour les principes défendus par l'Organisation. La Présidente informe l'assemblée que le Syndicat restera attentif à cette question dans le cadre du Comité consultatif auquel il participe avec d'autres services impliqués et qu'il reste prêt à contribuer au débat et à négocier si nécessaire. Une réunion des instances supérieures sur cette question est actuellement en cours de préparation. Le Syndicat du personnel ne partage pas l'avis de l'Administration selon lequel le BPR n'a actuellement aucune incidence sur les conditions de travail du personnel. Cette position sera présentée et défendue sans ambiguïté en temps voulu. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour recruter des personnes dans des équipes chargées des diverses questions d'ordre administratif. On attend des décisions concrètes et il semble que tout soit encore au stade de simples conjectures. En tout état de cause, le Syndicat ne manquerait pas d'informer immédiatement le personnel en cas de survenue de tout sujet de préoccupation.

Le Président souligne que le BPR présente deux aspects : l'examen des processus administratifs – au titre duquel est intervenu l'appel à manifestation d'intérêt susmentionné ; et la santé de l'organisation, qui fait face à des changements culturels très préoccupants. Ces deux aspects, qui sont distincts, pourraient être négociés dans le cadre du Comité de négociation paritaire.

Le Président de l'Assemblée suggère que l'on se penche sur ce qui se passe dans d'autres agences pour voir s'il existe des différences dans les propositions faites, puisque c'est le même type d'entreprise qui se livre actuellement à l'examen dans toutes les agences des NU.

Le point sur le projet de rénovation du bâtiment : La Présidente du Comité informe l'assemblée que le Syndicat a également été invité à faire partie du Comité directeur de la rénovation du bâtiment en tant qu'observateur. Le projet avance plus vite que prévu et la prochaine étape (rénovation de la section intermédiaire) va probablement démarrer avant la session du Conseil d'administration de novembre prochain ; ce qui ne manquera sans doute pas d'être source de problèmes pour le personnel dans la mesure où la partie intermédiaire du bâtiment sera inaccessible. Étant donné que le bâtiment va être coupé en deux parties séparées, des discussions porteront sur les services qui ont besoin de travailler ensemble. L'Administration pourrait éventuellement se trouver dans une partie et les services qui travaillent avec le Conseil d'administration et d'autres organes de contrôle dans une autre ;

mais ce ne sera certainement pas aussi simple que ça. Au Comité de négociation paritaire, la probabilité qu'il n'y ait pas suffisamment d'espaces de bureau pour tous les membres du personnel a été évoquée. Pour le Syndicat, cette situation est inacceptable. Il attend que l'Administration lui fasse part de nouvelles propositions à ce sujet. Le personnel sera dûment informé dès que de nouvelles informations seront disponibles.

Clôture de la session à 15h30.